



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

radio

Question écrite n° 57005

Texte de la question

Mme Geneviève Perrin-Gaillard * attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation alarmante du fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Alors qu'un amendement au projet de loi de finances pour 2005 a été adopté à l'Assemblée nationale, permettant le relèvement de la grille de contribution pour la publicité télévisée, les inquiétudes persistent. En effet, à l'occasion du passage au Sénat, le ministre de la culture et de la communication a indiqué que le FSER devait ajuster ses dépenses aux recettes et non l'inverse. Or, c'est ce que fait la commission du FSER, chaque année, en établissant son budget en fonction de ce que prévoit la loi de finances. Malheureusement, cette loi n'a pas été respectée en 2002, en 2003 et ne le sera, vraisemblablement pas en 2004. Alors que les années 2002 et 2003 ont enregistré un manque à percevoir de 2 millions d'euros chacune par rapport à la loi de finances, 2004 accuse un retard d'encaissement supérieur à 1 million d'euros. Cette situation cumulée depuis trois ans fait peser un grave risque de rupture de paiement des aides à l'équipement 2004 et surtout d'un règlement partiel des majorations prévues par l'article 17 du décret du 29 décembre 1997. Ainsi, alors que tout porte à faire croire que la situation du FSER a été réglée de façon positive, les radios risquent de ne pas pouvoir faire face à l'échéance des charges de leur quatrième trimestre 2004. La baisse des ressources du FSER n'est pas liée à des données conjoncturelles, mais bien, comme ce fut le cas il y a quelques années, au non-acquittement par une régie de tout ou partie de son impôt. Aussi, elle lui demande quelles sont les mesures qu'il envisage afin de faire face à une telle situation et s'il entend s'assurer de la réalité et de la régularité des encaissements de la taxe qui alimente le FSER.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la situation financière du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER), dont les aides sont essentielles pour assurer la pérennité des 600 radios associatives réparties sur le territoire métropolitain ainsi que dans les départements et collectivités d'outre-mer. Concernant les subventions au titre de l'année 2004, le versement des aides à l'équipement et des majorations de subventions de fonctionnement était différé, tant que n'était pas connu le produit de la taxe alimentant le FSER enregistré au cours du dernier trimestre. Compte tenu notamment de recettes exceptionnelles perçues en décembre, le ministre a pu décider de verser l'intégralité des subventions proposées par la commission du FSER tout au long de l'année. Le total des aides versées au titre de 2004 s'élève donc à 24,5 MEUR contre 24,2 MEUR en 2003. Concernant l'année 2005, le nouveau barème de la taxe, en vigueur depuis le 1er janvier, devrait conduire à une augmentation des recettes de l'ordre de 2,5 MEUR, ce qui devrait permettre de garantir l'équilibre du FSER et de répondre à l'augmentation du nombre de radios éligibles. Cependant, il apparaît indispensable de réviser en profondeur les règles de fonctionnement du FSER afin d'optimiser l'utilisation du fonds. Une réflexion est en cours, qui devrait déboucher, après consultation des organisations représentatives des radios associatives, sur une réforme applicable à partir de 2006.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57005

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1213

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3235